

Thann-Cernay, le choix évident.

LES ATOUTS



ENSEIGNEMENT :

- 3 lycées
- 3 collèges



SECTEUR DE LA PETITE ENFANCE :

- Plusieurs haltes-garderies, crèches
- 2 périscolaires



SANTÉ :

- Un hôpital généraliste avec maternité, 22 médecins (dont 15 spécialistes)
- Une maison médicale
- Un hôpital gériatrique



POLITIQUE CULTURELLE :

- 2 médiathèques de secteurs
- Un relais culturel classé scène régionale GRUN



ACTIVITÉ SPORTIVE IMPORTANTE :

- de nombreux équipements et une richesse associative
- 2 piscines
- Stades...



QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE :

- Au pied du massif des Vosges, environnement naturel exceptionnel (route des crêtes, lacs, vignoble, vastes forêts...)



SOLUTIONS DE TRANSPORT STRUCTURÉES



TISSU COMMERCIAL ET ARTISANAL RICHE ET VARIÉ :

- Des commerces de proximité importants et variés



LE GUIDE

Guide des aides publiques aux entreprises sur le Parc d'Activités de Thann Cernay

Les aides sont différentes selon la nature de l'activité (commerce, artisanat, industrie, services, etc...), la taille de votre entreprise, la nature de votre projet (création d'emplois, investissements nouveaux, R&D, etc...) et son stade de réalisation (création, développement, implantation nouvelle, reprise d'entreprise).

A titre indicatif, voici en synthèse les dispositifs disponibles actuellement sur le territoire Thann-Cernay :

- **Création d'emplois et investissements productifs portés par une PME**

Aides régionales (création-reprise-développement d'entreprise) : subvention à l'investissement productif neuf et à la création d'emplois en CDI.

- **Investissement immobilier (activités de production et de services aux entreprises)**

Prêt sans intérêts pour des projets réalisés sous crédit-bail via la Société d'Economie Mixte Alsabail.

- **Grands projets industriels**

Prime d'Aménagement du Territoire (PAT) : subvention du groupement français pour la création d'emplois.

Aide régionale aux projets structurants des grandes entreprises : subvention à l'investissement en matériel productif neuf.

- **Reprise d'entreprises en difficultés**

Aide régionale à la reprise d'entreprises en difficultés : subvention par emploi repris à l'occasion d'un rachat partiel ou total d'actifs d'une entreprise reconnue judiciairement en difficulté (mandat ad hoc, redressement judiciaire, etc...).

- **Innovation – Agroalimentaire – Financements – Export – Exonérations fiscales**

Dans ces domaines, les projets doivent être examinés au cas par cas. Nous vous proposons de contacter le CAHR pour une expertise détaillée.